Association ATHÉNA GR & GEG

Gymnastique Rythmique & Gymnastique Esthétique de Groupe

loi 1901

LA CHARTE DE LA GYMNASTE

Groupe Compétition et Compétition pro

L'intégration dans ces groupes constitue un **engagement sportif exigeant** et **non un droit acquis**. La gymnaste est **sélectionnée** et **maintenue sur décision exclusive de l'entraîneur**, selon son assiduité, son comportement, son investissement, sa progression et son respect des consignes. Tout manquement peut entraîner une suspension des compétitions, un remplacement, un changement de groupe ou une exclusion du parcours compétitif.

1 ASSIDUITÉ ABSOLUE

- Tous les entraînements, stages **obligatoires**,répétitions et compétitions sont **impératifs**.
- Toute **absence** doit être **exceptionnelle**, **signalée** avant la séance et accompagnée d'un justificatif lorsqu'il est demandé.
- Les rendez-vous personnels et activités extérieures doivent être organisés, autant que possible, **en dehors des entraînements.**
- Les absences ou retards répétés, même signalés, pourront entraîner le **remplacement** de la gymnaste, sa **suspension** des compétitions ou son changement de groupe.
- Une gymnaste en **retard** peut être **refusée** si elle n'a pas effectué l'échauffement indispensable à sa sécurité.
- Les gymnastes ne sont **pas autorisées à quitter seules la salle d'entraînement ou le gymnase**. Toute sortie doit obligatoirement être autorisée par l'entraîneur.

2 DISCIPLINE ET TRAVAIL

- Pendant l'entraînement, je ne **bavarde pas**, **ne conteste pas, ne soupire pas et ne refuse aucun exercice demandé.**
- J'exécute **immédiatement** les consignes avec **concentration, intensité et précision.**
- J'accepte les **corrections**, les **répétitions**, les **choix** techniques et les **décisions** de l'entraîneur.
- Tout **manque volontaire d'investissement, refus de travailler ou comportement perturbateur** pourra entraîner mon exclusion immédiate de la séance.
- Mon **téléphone est éteint et rangé**. Aucune utilisation n'est autorisée sans l'accord de l'entraîneur.

3 EXIGENCE ET ESPRIT D'ÉQUIPE

- Je dois adopter un **comportement irréprochable envers l'entraîneur, mes coéquipières, les bénévoles, les juges et les autres clubs.**
- Aucune **moquerie**, **critique**, **jalousie**, **agressivité**, **contestation** ou **mise à l'écart** d'une autre gymnaste ne sera tolérée.
- Je **respecte** la **composition** des équipes, les **rôles attribués et les choix de l'entraîneur**. Ces décisions ne sont pas négociables pendant les entraînements ou les compétitions.
- Je comprends que mon comportement et mes absences peuvent **pénaliser** toute une équipe. **L'intérêt collectif passe avant les préférences individuelles.**
- Tout **conflit** doit être signalé à l'entraîneur et **ne doit jamais être réglé par des insultes, des menaces ou de la violence.**

4 ENGAGEMENT EN COMPÉTITION

- Toute sélection entraîne **l'obligation de participer à la compétition,** sauf force majeure ou raison médicale justifiée.
- Une **absence injustifiée** pourra entraîner le **remboursement** des frais engagés par le club.
- La gymnaste doit être **présente à l'heure indiquée**, avec sa **tenue complète, sa coiffure conforme et l'ensemble de son matériel.**
- Elle **reste avec son groupe** et sous l'autorité de l'entraîneur **jusqu'à l'autorisation de départ.**
- Un **manque d'assiduité, de préparation ou de sérieux** peut entraîner un remplacement, même après l'annonce de la composition de l'équipe.

LA CHARTE DE LA GYMNASTE (suite)

5 TENUE ET SÉCURITÉ

- La **tenue noire imposée, les chaussettes ou demi-pointes demandées, le chignon et les engins personnels sont obligatoires à chaque séance**.
- Les **bijoux, chewing-gums et vêtements inadaptés sont interdits.**
- Une gymnaste sans tenue ou sans matériel pourra être **écartée** du travail concerné.
- Toute **douleur, blessure ou difficulté médicale doit être signalée immédiatement.** La dissimulation d'une blessure met en danger la gymnaste et son équipe.

SANCTIONS

Le non-respect de la présente charte pourra entraîner, selon la gravité ou la répétition des faits :

1. Un **rappel à l'ordre** et une **information** de la famille,
2. **L'exclusion immédiate** de la séance,
3. La **suspension** d'une ou plusieurs compétitions,
4. Le **remplacement** dans un ensemble ou le **retrait** d'un passage individuel,
5. Le **changement** vers un groupe moins exigeant,
6. **L'exclusion** du groupe Compétition ou Compétition Pro et le **refus de réintégration** la saison suivante.

La signature de cette charte vaut acceptation complète de ces exigences par la gymnaste et ses représentants légaux.

UN ENGAGEMENT IMPORTANT À ANTICIPER

L'intégration en groupe Compétition ou Compétition Pro demande **un véritable investissement de la part de la gymnaste et de sa famille.** Cet engagement doit être pleinement mesuré dès le départ.

1. UN INVESTISSEMENT EN TEMPS

- L'engagement ne se limite pas aux cours hebdomadaires. Il comprend également : **les différents stages, les compétitions, les déplacements nécessaires pour participer à ces compétitions.**
- Selon le calendrier, ces **déplacements** pourront être **réguliers** et aller jusqu'à un déplacement par mois, notamment vers des **destinations éloignées** comme Marseille. La fréquence exacte sera précisée par l'entraineur. Des **déplacements à l'international** pourront également être envisagés.

2. UN INVESTISSEMENT FINANCIER

- La participation à un groupe de compétition nécessite également de **prévoir un budget** pour : l'achat ou location du justaucorps de compétition , l'achat d'accessoires de qualité, les dépenses liées aux différents déplacements.

3. UN ENGAGEMENT DANS LA DURÉE

- Le cycle débutant en septembre 2026 pourra se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2027. Il s'agit donc d'un engagement sur une période longue, qui doit être anticipé par la gymnaste et sa famille.

Fait à _____

Le _____

Signature du représentant légal. Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature de la gymnaste. Précédée de la mention « Lu et approuvé »